

résolution se rapportaient à cette question: l'un, proposé par les États-Unis, préconisait la représentation de la Corée du Sud; l'autre, émanant de la Syrie, tendait à faire admettre un représentant de la Corée du Nord et un autre de la Corée du Sud. La Commission a adopté la résolution des États-Unis par 44 voix, dont celle du Canada, contre 5 (bloc soviétique), et 9 abstentions, et repoussé le projet de résolution de la Syrie, par 34 voix contre 14 et 10 abstentions, dont celle du Canada.

### Question de la réunification

La question de la réunification a été discutée à partir du projet de résolution où la délégation américaine, après avoir énoncé les objectifs généraux de l'ONU, prenait acte du rapport de l'UNCURK; rappelait que dans son approbation du rapport soumis par les quinze pays qui, en 1954, avaient participé à la Conférence de Genève au nom de l'ONU, l'Assemblée générale avait exprimé l'espoir que deviendrait possible une action tendant à réunifier la Corée, à en faire un pays indépendant et démocratique, doté d'un gouvernement représentatif; elle notait que la Convention d'armistice du 27 juillet 1953 demeurerait en vigueur tant qu'elle ne ferait pas l'objet de modifications expresses acceptables pour les deux parties ou qu'elle ne serait pas remplacée par une nouvelle convention intervenant lors d'une conférence générale; elle réaffirmait que l'Assemblée visait toujours à trouver prochainement à la question de Corée, une solution conforme aux principes de l'ONU; elle recommandait la persévérance dans les efforts tendant vers ces objectifs, et enfin, invitait le secrétaire général à inscrire la question de Corée à l'ordre du jour provisoire de la onzième session de l'Assemblée générale.

Lors d'une intervention en faveur du projet de résolution des États-Unis, le représentant du Canada, M. Paul Martin, a déclaré que le Canada était désappointé de ce que si peu de progrès ait été accompli dans la voie de la réunification coréenne, mais que toutefois il ne fallait pas s'attendre à une solution rapide. Il a fait observer que s'il était difficile d'organiser des élections libres et démocratiques, c'était surtout en raison du régime politique nord-coréen. Tant que les principes du totalitarisme et du communisme y seraient intégralement observés, il serait extrêmement difficile, il fallait bien l'admettre, d'organiser des élections libres, étape préliminaire à la constitution de tout gouvernement authentiquement représentatif. Il n'en concluait pas qu'il était impossible d'unifier, au moyen d'élections libres, un pays quelconque, en partie sous la domination communiste; seulement, il serait mal avisé de méconnaître les problèmes propres aux pays territorialement divisés et de fonder ses positions sans tenir compte des faits. Le Canada, fidèle à la position adoptée en 1954 lors de la Conférence de Genève, était disposé à examiner le problème sans parti pris et à accorder son attention aux propositions pouvant émaner de l'un ou de l'autre parti au différend. Il convient de distinguer dans l'ONU l'organisme de pacification et celui dont le rôle a consisté à organiser la défense de la Corée. Sans excuser l'agression, on peut prendre en considération les points de vue des deux partis, afin de réaliser la réunification.

L'Inde a aussi présenté un projet de désolution, ayant trait au rétablissement des ex-prisonniers de la guerre de Corée; il y est question d'un certain nombre d'entre eux établis provisoirement dans son territoire, ainsi que de l'offre, formulée par l'Argentine et le Brésil, d'accueillir les ex-prisonniers qui voudraient émigrer dans ces pays. Le texte invitait les autres Gouvernements